

Consignes Spécifiques de Sécurité Covid-19 – Gestion de suspicion de cas Covid

L'application des gestes barrières ainsi que les mesures d'hygiène sont indispensables pour lutter contre le Covid-19

Salarié présent sur site:

- Isoler le salarié dans l'infirmierie, en prenant toutes les précautions et en respectant impérativement les mesures barrières.
- Lui demander de mettre un masque chirurgical (des kits de protection sont à dispositions pour le salarié et pour le responsable de service et 1 SST)
- Donner au salarié un flyer sur la conduite à tenir en fonction de l'évolution des symptômes.
- Contacter un des membres de la cellule sanitaire.
- Contacter ses proches pour organiser son retour à domicile dans les meilleurs délais en les informant des recommandations sanitaires.
- Rappeler au salarié qu'il doit rapidement appeler son médecin traitant ou le 15 en fonction de l'évolution de ses symptômes.
- Si le salarié a du mal à se tenir debout, est essoufflé ou suffoque, appeler le 15 pour organiser un transport sanitaire.
- Ne pas oublier de formaliser son arrêt de travail auprès des RH

Consignes Spécifiques de Sécurité Covid-19 – Gestion de suspicion de cas Covid

L'application des gestes barrières ainsi que les mesures d'hygiène sont indispensables pour lutter contre le Covid-19

Salarié non présent sur site:

- Appeler son médecin traitant ou le 15 en fonction de l'évolution de ses symptômes
- Informer son responsable de service
- Ne pas oublier de formaliser son arrêt de travail auprès des RH

Le salarié est en contact étroit avec une personne qui a une suspicion ou un cas avéré de Covid

- Je reste à mon domicile et je m'isole.
- Je respecte les gestes simples pour me protéger et protéger mon entourage.
- Je surveille ma température 2 fois par jour et l'apparition de symptômes (toux, fièvre, difficultés respiratoires).
- Je consulte mon médecin traitant pour avoir un arrêt de travail sauf si le télétravail est possible.
- Ne pas oublier de formaliser son arrêt de travail auprès des RH

Le salarié a été en contact ponctuel avec personne qui a une suspicion ou un cas avéré de Covid

- Port de masque chirurgical 14 jours et surveillance clinique
- Prise de température 2 fois par jour
- Vérification par la cellule sanitaire du poste de travail
- Respect des règles strictes pour supprimer toute coactivité

Consignes Spécifiques de Sécurité Covid-19 – Gestion de suspicion de cas Covid

L'application des gestes barrières ainsi que les mesures d'hygiène sont indispensables pour lutter contre le Covid-19

Pour l'ensemble des cas - Protocole sanitaire:

1/Analyse de risques par la cellule sanitaire

- Identifier les collaborateurs qui ont été en contact avec une personne susceptible d'avoir été contaminée
- Informer les collaborateurs d'un cas possible d'infection afin qu'ils soient vigilants à l'apparition d'éventuels symptômes

Après analyse la procédure « Le salarié a été en contact ponctuel avec personne qui a une suspicion ou un cas avéré de Covid » sera appliquée

2/ Désinfection

- isoler le poste de travail
- procéder à la désinfection avec un virucide du poste de travail et de toutes les zones, outillages et pièces susceptibles d'avoir été contaminées, pour cela:
 - se munir d'un combinaison
 - une paire de gants
 - port du masque FFP2
 - visière ou lunettes de protection